FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ACRIFIX® 1R 0192

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels.
colle polymérisable pour PLEXIGLAS®

Usages déconseillés: Produit non prévu pour les consommateurs
Applications pour lesquelles le monomère liquide ne doit pas entrer en contact avec la peau ou les ongles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Suter Kunststoffe AG
Aefligenstrasse 3
3312 Fraubrunnen
Schweiz

Téléphone : +41 (0)31 763 60 60

E-mail : info@swiss-composite.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse : En cas d'urgence: Tel. 145
De l'étranger: +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Liquides inflammables	Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Dangers pour la Santé

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique (Inhalation)	Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mentions d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque:
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de Prudence

Prévention:
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

méthacrylate de méthyle

Renseignements supplémentaires

EUH208: Contient (phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle**,** thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)**,** Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle). Peut produire une réaction allergique.

Utilisation restreinte aux professionnels.

2.3 Autres dangers

En présence de formateurs de radicaux (par exemple de péroxydes), de substances réductrices et/ou de métaux lourds, le produit peut polymériser avec dégagement de chaleur. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Données de PBT/vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Solution d'un polymère acrylique dans du méthacrylate de méthyle

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
méthacrylate de méthyle	60 - <90%	80-62-6	201-297-1	01-2119452498-28;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	#
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	0,1 - <1%	105-65-7	203-319-5	Aucune information disponible.	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	0,1 - <1%	84434-11-7	282-810-6	01-2119987994-10;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercapto	0,01 - <0,1%	10193-99-4	233-482-8	01-2120769725-40;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1;	

acetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle					Toxicité Aquatique (Chronique): 1	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.
Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
méthacrylate de méthyle	Classification: Flam. Liq.: 2: H225; Skin Irrit.: 2: H315; Skin Sens.: 1: H317; STOT SE: 3: H335; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 29,8 mg/l Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg	Note D
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Skin Irrit.: 2: H315; Skin Sens.: 1: H317; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 1.500 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus. Toxicité aiguë, cutanée: Aucuns connus.	Aucun(e).
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Classification: Skin Sens.: 1B: H317; Aquatic Chronic: 2: H411; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus. Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	Aucun(e).
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Acute Tox.: 4: H312; Acute Tox.: 4: H332; Skin Sens.: 1A: H317; Aquatic Chronic: 2: H411; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 1.000 mg/kg	Aucun(e).

	Toxicité aiguë, inhalation**:** Aucuns connus. Toxicité aiguë, cutanée**:** Aucuns connus.	

CLP: Règlement n° 1272/2008
Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: Le secouriste doit se protéger. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Recourir à une aide médicale, en cas de symptômes dus manifestement à l'inhalation des vapeurs dégagées par le produit ou à son effet sur la peau et les yeux.

Inhalation: Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre. Apporter des soins médicaux. En cas de problèmes respiratoires, pratiquer la respiration artificielle et/ou administrer de l'oxygène.

Contact avec la Peau: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation, consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Contact oculaire: Rincer immédiament et abondamment avec de l'eau, paupières ouvertes. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement et consulter immédiatement un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Protection individuelle des secouristes: Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Sensibilisateur de la peau Cause une irritation cutanée et oculaire Maux de tête. engourdissement

Dangers: Peut être nocif par inhalation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	mousse Agent chimique sec.
Moyens d'extinction inappropriés:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Risque d'éclatement du récipient fermé en cas de surchauffe. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. En cas d'incendie, dégagement possible de: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de soufre, produits de décomposition organiques. Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. En cas d'incendie, refroidir à l'eau les récipients exposés au danger. Formation possible de mélanges inflammables à l'air en cas d'échauffement supérieur au point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation (atomisation). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une aération suffisante. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après manipulation.
6.1.1 Pour les non-secouristes:	Faire évacuer les lieux et ne pas s'approcher du produit écoulé. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Équipement de protection individuel, voir section 8.
6.1.2 Pour les secouristes:	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs / aérosols. Veiller à la protection des cours d'eau (endiguer, recouvrir).

6.2	**Précautions pour la protection de l'environnement:**	Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
6.3	**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**	Pour les quantités importantes : recueillir mécaniquement. Veiller à un pompage antidéflagrant! Petites quantités et/ou résidus : Recueillir avec des matériaux absorbants tels que le sable, le de Kieselguhr, les liants pour acides, le liant universel, la sciure bois. Éliminer conformément aux prescriptions.
6.4	**Référence à d'autres rubriques:**	Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques:	Installer l'équipement approprié et porter un équipement de protection individuelle approprié (voir "8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle").
Ventilation locale/totale:	Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
Conseil de manipulation en toute sécurité:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Porter un équipement de protection individuelle. Conserver le récipient bien fermé. Veiller à une bonne aération et aspiration au poste de travail. Ne pas inhaler les gaz d'échappement, les vapeurs, les sprays, les brouillards de pulvérisation et les aérosols. Eviter de manger, boire, fumer et priser durant le travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Respecter toutes les précautions de l'étiquette ou de la FTSS même lorsque le contenant est vide car il pourrait y avoir encore desrésidus de produit.Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. En cas d'incendie, refroidir à l'eau les récipients exposés au danger. Formation possible de mélanges inflammables à l'air en cas d'échauffement supérieur au point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation (atomisation). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.Décret sur la protection des jeunes au travail (ArGV 5, SR 822.115) : Les jeunes n'ayant pas encore 18 ans doivent uniquement entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail dans la mesure où le secrétariat d'état à la formation, à la recherche et à l'innovation (SBFI) et le secrétariat d'état à l'économie (SECO) ont consenti à une exception. Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.
Mesures à prendre pour éviter le contact:	voir section 8. voir section 10.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr: Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température ne dépassant pas 30°C. Protéger de l'action de la lumière. Ne remplir les fûts qu'à 90 %, l'oxygène de l'air étant nécessaire à la stabilisation. Pour les grands réservoirs, veiller à une arrivée d'air/d'oxygène suffisante afin de garantir la stabilité duproduit. Un fort dégagement de chaleur est possible lors de la polymérisation de la substance.Respectez les interdictions d'association de substances! voir aussi section 10.

Matériaux d'emballage sûrs: Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Nous n'avons actuellement pas connaissance d'applications finales spécifiques qui dépassent le cadre des indications fournies au point 1.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Type d'exposition	Valeurs Limites d'Exposition		Source
méthacrylate de méthyle	TWA		50 ppm		EU ELV (02 2017)
	STEL		100 ppm		EU ELV (02 2017)
	STEL		100 ppm	420 mg/m3	SUVA (01 2021) Date de Révision: révision 2021
	TWA		50 ppm	210 mg/m3	SUVA (01 2021) Date de Révision: révision 2021

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Pour les procédures de contrôle et dinspection, se reporter par exemple à « Empfohlene Analysenverfahren für Arbeitsplatzmessungen » (Procédures danalyses recommandées pour mesurer les postes de travail) , collection de l'Office fédéral allemand pour la sécurité au travail et « NIOSH Manual of Analytical Methods », National Institute for Occupational Safety and Health

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité à protection intégrale S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des Mains: Matière: gants en caoutchouc butylique (0,3 mm d'épaisseur minimum)
Temps de pénétration: 60 min
Ligne directrice: EN 374

Matière: gants en néoprène
Informations supplémentaires: Convient en tant que protection contre les projections.

Informations supplémentaires: Il est impératif de choisir un type de gants de protection adapté à chaque poste de travail., Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact., Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation., Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps: Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Pour la manipulation de grosses quantités: protection du visage, bottes et tabliers résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire: Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit en cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A

Mesures d'hygiène: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ranger à part les vêtements de travail. Observer les règles professionnelles d'hygiène habituelles. Après le travail, procéder au nettoyage approfondi et aux soins nécessaires de la peau Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Contrôles environnementaux: voir section 6.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Forme: visqueux

Couleur: Violet

Odeur: type ester

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

Point de congélation: env.
-48 °C
Méthode: estimé

Point d'ébullition: env.
100 °C @ 1.013 hPa

Inflammabilité: Liquide et vapeurs très inflammables.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'explosivité - supérieure:	12,5 % (v) (méthacrylate de méthyle)
Limites d'explosivité - inférieure:	2,1 % (v) à 10,5°C / 33,8°F (méthacrylate de méthyle)
Point d'éclair:	8,5 °C Méthode: DIN 51 755
Température d'auto-inflammabilité:	435 °C Méthode: DIN 51794 Température d'inflammation (méthacrylate de méthyle)
Température de décomposition:	Non applicable Une polymérisation peut se produire.
pH:	7 - 8 Concentration : 1 % dans l'eau
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	1.600 - 2.000 mPa.s @ 20 °C Méthode: Brookfield
Viscosité, cinématique:	1568 - 1960 mm2/s @ 20 °C , Méthode: calculé
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	env. 16 g/l @ 20 °C
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable
Pression de vapeur:	env. 40 hPa @ 20 °C
Densité relative:	Aucune information disponible.
Densité:	env. 1,02 gcm3 @ 20 °C
Densité apparente:	Non applicable
Densité de vapeur relative:	env. 3,5 @ 20 °C (méthacrylate de méthyle)

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Pas explosif Les informations sont basées sur la structure ou la composition de la substance. Les vapeurs peuvent en présence d'air former des mélanges explosibles.
Sensibilité aux chocs:	Aucune information disponible.
Taux d'évaporation:	> 1 (acetate de butyle = 1)

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Une polymérisation peut se produire.

10.2	**Stabilité chimique:**	Cette substance est considérée comme stable sous les conditions prescrites de stockage, d`expédition et/ou d`utilisation . Le produit est normalement livré stabilisé. Il peut néanmoins polymériser par développement de chaleur, après un dépassement trop important de la durée et/ou de la température de stockage.
10.3	**Possibilité de réactions dangereuses:**	En présence de formateurs de radicaux (par exemple de péroxydes), de substances réductrices et/ou de métaux lourds, le produit peut polymériser avec dégagement de chaleur. Même remarque lorsque le produit se trouve soumis à la lumière ou aux rayons ultra-violets
10.4	**Conditions à éviter:**	Lumière ultraviolette. Rayonnement du soleil, chaleur, dégagement de chaleur, formation d'étincelles.
10.5	**Matières incompatibles:**	Peroxydes, amines, composés de sulfure, ions de métaux lourds, composés alcalis, produits de réduction et d`oxydation. Acide minéral Initiateurs à radical libre. Acides forts.
10.6	**Produits de décomposition dangereux:**	Aucune lors d'une utilisation adéquate du produit.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalation:	Peut être nocif par inhalation
Contact avec la Peau:	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire:	Risque de rougissement des yeux, de larmoiements et de douleurs oculaires.
Ingestion:	En cas de manipulation conforme, pas de voie d'exposition pertinente. Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Somnolence, étourdissements, désorientation, vertiges.
Contact avec la Peau:	Le contact prolongé ou répété peut provoquer une sensibilisation cutanée chez les individus prédisposés.
Contact oculaire:	Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Ingestion:	Aucun symptôme spécifique constaté.

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit:	ETAmél, > 5.000 mg/kg, Méthode de calcul Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	DL 50, Rat, > 5.000 mg/kg, OCDE Ligne directrice 401

thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	DL 50, Rat, > 1.500 mg/kg
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	DL 50, Rat, > 5.000 mg/kg, OECD 401, Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	DL 50, Rat, > 1.000 mg/kg, OCDE ligne directrice 423, modérément toxique après exposition unique

Contact avec la peau

Produit:	ETAmél, > 5.000 mg/kg, Méthode de calcul Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	DL 50, Lapin, > 5.000 mg/kg
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Non toxique après exposition unique, Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles., La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau, Une absorption dermale n'est pas attendue.
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	DL 50, Rat, > 2.000 mg/kg, OCDE 402, Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	modérément toxique après exposition unique, modérément toxique après exposition unique

Inhalation

Produit:	Estimation de la toxicité aiguë, > 40 mg/l, Vapeur, Méthode de calcul Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	CL 50, Rat, 4 h, 29,8 mg/l, Vapeur Non toxique après exposition unique, Poussière ou brouillard, Non applicable
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Non toxique après exposition unique, Vapeur, Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles., Une absorption inhalatoire n'est pas attendue. Non toxique après exposition unique, Poussière ou brouillard, Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles., Une absorption inhalatoire n'est pas attendue.
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Non toxique après exposition unique, Vapeur, Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles. Non toxique après exposition unique, Poussière ou brouillard, Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	modérément toxique après exposition unique, modérément toxique après exposition unique, Vapeur Non toxique après exposition unique

Toxicité à dose répétée

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, Inhalatoire, 2 a, 25 ppm , Résultat: Détérioration des muqueuses nasales à 400 ppm NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, Oral.e.aux.es, 2 a, 2000 ppm , Résultat: pas d'effet toxique
thioperoxydicarbonate de	Non classé

bis(isopropyle) phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Aucune information disponible.
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit:	Méthode de calcul, Irritant pour la peau.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	Lapin, 4 h, pas irritant Effet irritant., Humain, En raison d'expériences gagnées sur l'homme
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Effet irritant., OCDE 404, Cobaye, Effet irritant.
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Non irritant, OCDE 404, Lapin, Non irritant
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Non irritant, OCDE 404, Non irritant

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit:	Méthode de calcul, Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	Non irritant, OCDE 405, FDA 1959 Draize, Lapin
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Non répertorié, pas de méthode OCDE., Lapin, références corisées d'une étude in vivo avec un analogue
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Non irritant, analogue à la méthode OECD, Lapin
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Non irritant, OCDE 405

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit:	Peut provoquer une allergie cutanée., La valeur est calculée.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), LLNA (OECD 429), Souris, Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. On a constaté des cas de sensibilisation chez l'homme également. Non classé pour la sensibilisation respiratoire
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	in vivo, OCDE 406, Cobaye, Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429, Souris, Sensibilisateur de la peau Non classé pour la sensibilisation respiratoire
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), LLNA (OECD 429), Souris, Sensibilisant fort pour la peau.

Cancérogénicité

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La valeur est calculée.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	Non classé S'est avéré non carcinogène au cours d'expériences d'inhalation et d'ingestion effectuées avec des rats, des souris et des chiens.
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Non classé
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Non classé
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Non classé

Mutagénicité des Cellules Germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

La valeur est calculée.

In vitro

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	Mutation génétique, OCDE 471: , négatif Mutation génétique, OCDE 476: , négatif, , Fibroblastes pulmonaires du hamster chinois (V79) Test du micronoyau, OECD 487: , négatif, , lymphocytes humains
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Essai de remutation bactérielle, OCDE 471: , négatif
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Test du micronoyau, OECD 487: , négatif, Non classé
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Non classé

In vivo

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	Mutation génétique, Test à dominante létale, Inhalation, Souris, négatif
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Aucune information disponible.
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Aucune information disponible.
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Non classé

Toxicité pour la reproduction

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La valeur est calculée.
Composants:	

méthacrylate de méthyle	Non classé D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction. OCDE 414 OCDE 416 Oral.e.aux.es
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Non classé
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Non classé
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Non classé

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit:	Peut irriter les voies respiratoires. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Catégorie 3 (UN-GHS) La valeur est calculée.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	Inhalation – vapeurs, Catégorie 3 − Irritation des voies respiratoires
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Non classé
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Non classé
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Non classé

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La valeur est calculée.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	Non classé
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Non classé
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Non classé
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Non classé

Risque d'Aspiration

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	Non classé
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Non classé
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Non classé

Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy] methyl]-1,3-propanediyle	Non classé

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

méthacrylate de méthyle	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy] methyl]-1,3-propanediyle	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Autres informations

Produit: Éviter soigneusement le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs du produit. Aucune analyse n'a été effectuée avec le mélange même. Les propriétés représentant un risque pour la santé de ce produit ont été calculées selon le décret (CE) n° 1272/2008. Voir sous point 2 "Identification des dangers".;

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	CL 50, 96 h, > 100 mg/lOCDE 203, Jugement d'experts
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Aucune toxicité à la limite de solubilité

phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	CL 50, Danio rerio (poisson zèbre), 96 h, 1,89 mg/lOCDE 203
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	CL 50, 48 h, 4,3 mg/lestimé

Invertébrés Aquatiques

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 69 mg/lOCDE 202
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Aucune toxicité à la limite de solubilité
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 2,26 mg/lOCDE 202
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 1,06 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	CE50, Selenastrum capricornutum (algue verte), 72 h, > 100 mg/l, OCDE 201 NOEC, Selenastrum capricornutum (algue verte), 72 h, > 110 mg/l, OCDE 201
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Aucune toxicité à la limite de solubilité
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	CE50, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h, 1,01 mg/l, OCDE 201
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	EC3, Pseudomonas putida, 16 h, 100 mg/l, test d'inhib. de la multipl. d. cellules, Bringmann-Kühn
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Aucune toxicité à la limite de solubilité
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	CE50, boue activée, 3 h, > 1.000 mg/l, OCDE 209
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l’environnement aquatique:

Poisson

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	NOEC, Danio rerio (poisson zèbre), 9,4 mg/l, OCDE 210
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Aucune toxicité à la limite de solubilité
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Aucune information disponible.
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), 21 jr, 37 mg/l, OECD 202 partie 2
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Aucune toxicité à la limite de solubilité
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Aucune information disponible.
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	EC3, Pseudomonas putida, 16 h, 100 mg/l, test d'inhib. de la multipl. d. cellules, Bringmann-Kühn
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Aucune toxicité à la limite de solubilité
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	CE50, boue activée, 3 h, > 1.000 mg/l, OCDE 209
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit:	Facilement biodégradable (partie monomérique)
Composants:	
méthacrylate de méthyle	94 %, 14 jr, OCDE 301 C, facilement biodégradable
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Aucune information disponible.
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	10 %, 28 jr, Ne se dégrade pas rapidement.

Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	22,4 %, 28 jr, OCDE 301 B, Intrinsèquement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	Compte tenu du coefficient de répartition dans du n-octanol-eau (log Pow), un enrichissement dans les organismes n'est pas à attendre.
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Aucune information disponible.
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Aucune information disponible.
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	16,4, calculé

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit:	, Non applicable
Composants:	
méthacrylate de méthyle	1,38, 20 °C, Mesurée
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Aucune information disponible.
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	2,91, 25 °C
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	1,9, 25 °C, calculé

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
méthacrylate de méthyle	Il ne faut pas s'attendre à une liaison sur la phase sol ferme, le sédiment ou la boue de décantation. À partir de la surface de l'eau, la matière s'évapore lentement dans l'atmosphère. Si la substance gagne l'environnement, elle demeure de préférence dans le compartiment d'où elle est sortie.
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Aucune information disponible.
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Aucune information disponible.
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit:	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

méthacrylate de méthyle	Substance VPVB non classée, Substance PBT non classée
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	Substance PBT non classée Substance VPVB non classée
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Substance VPVB non classée Substance PBT non classée
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

méthacrylate de méthyle	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers

Produit: Ne pas contaminer le sol, les eaux et les égouts. Les propriétés représentant un risque pour l'environnement de ce produit ont été calculées selon le décret (CE) n° 1272/2008. Voir sous point 2 "Identification des dangers". Cette produit ne fait l'objet d'aucun examen de toxicologie de l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Méthodes d'élimination:	Le déchet est dangereux. L'élimination doit être effectuée dans les installations agrées et appropriées en respectant les réglementations et après consultation des autorités locales et du récupérateur. Conditions rigoureusement contrôlées lors de l'élimination ou du traitement des émissions d'air, des eaux usées et des déchets. Ne pas déverser les eaux usées dans une installation d'épuration biologique. Diriger les eaux usées à teneur en AOX vers un centre d'évacuation conforme Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.
Emballages Contaminés:	Les emballages contaminés doivent être vidés complètement; par la suite, après un nettoyage adéquat ils peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en régle. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	:	UN 1133
ADR	:	UN 1133
RID	:	UN 1133
IMDG	:	UN 1133
IATA	:	UN 1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	ADHÉSIFS, STABILISÉ
ADR	:	ADHÉSIFS, STABILISÉ
RID	:	ADHÉSIFS, STABILISÉ
IMDG	:	ADHESIVES, STABILIZED
IATA	:	Adhesives, stabilized

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	3

ADR	:	3
RID	:	3
IMDG	:	3
IATA	:	3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Étiquettes	:	3
Remarques	:	Disposition spéciale 640D

ADR

Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	33
Étiquettes	:	3
Code de restriction en tunnels	:	(D/E)
Remarques	:	Disposition spéciale 640D, Respecter l'art. 35 de GGVSEB

RID

Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	33
Étiquettes	:	3
Remarques	:	Disposition spéciale 640D

IMDG

Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	3

EmS Code	:	F-E, S-D
Remarques	:	UNIQUEMENT POUR LES ÉTATS-UNIS : Lors d'une expédition aux, à travers ou via les États-Unis, tenir compte de la réglementation Reportable Quantity!

IATA (Uniquement par avion cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	364
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y341
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	3
Remarques	:	UNIQUEMENT POUR LES ÉTATS-UNIS : Lors d'une expédition aux, à travers ou via les États-Unis, tenir compte de la réglementation Reportable Quantity!

IATA (Aéronefs de transport de passagers et de marchandises)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	353
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y341
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	3
Remarques	:	UNIQUEMENT POUR LES ÉTATS-UNIS : Lors d'une expédition aux, à travers ou via les États-Unis, tenir compte de la réglementation Reportable Quantity!

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	:	non

ADR

Dangereux pour l'environnement	:	non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

Classification	Exigence relative au seuil	Exigence relative

	bas	au seuil haut
P5c. Liquides inflammables	5.000 t	50.000 t
ATTENTION : La classification dans la catégorie de danger P5c est une classification minimale. Seul l'exploitant peut déterminer si le produit relève de la catégorie de danger P5a ou P5b. Il existe d'autres limites de quantités pour P5a et P5b.		

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
méthacrylate de méthyle	80-62-6	60 - 100%

Réglementations nationales

Tenir compte de la directive UE 92/85/EWG (directive sur la protection de la mère) et de ses modifications.
Tenir compte de la directive UE 94/33/EWG (directive sur la protection du travail des jeunes) et de ses modifications.
Décret sur la protection de la mère (SR 822.111.52) : Les femmes enceintes et celles qui allaitent doivent uniquement entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail lorsque, en raison d'une appréciation des risques effectuée par une personne experte, il est avéré que l'exposition ne nuit ni à la mère, ni à l'enfant dans le contexte des activités effectuées et des mesures de protection prises. Décret sur la protection des jeunes au travail (ArGV 5, SR 822.115) : Les jeunes n'ayant pas encore 18 ans doivent uniquement entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail dans la mesure où le secrétariat d'état à la formation, à la recherche et à l'innovation (SBFI) et le secrétariat d'état à l'économie (SECO) ont consenti à une exception.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal
Non applicable

Convention de Stockholm
Non applicable

Convention de Rotterdam
Non applicable

Protocole de Kyoto
Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

ECTLV: UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée

SMAK:	Suisse. VLEP. Valeurs limites sur le lieu de travail, selon la SUVA, telle qu'amendée.
ECTLV / STEL:	Limite d'exposition de courte durée (STEL)
ECTLV / TWA:	Moyenne pondérée dans le temps (TWA)
SMAK / STEL:	Valeur Limite Court Terme
SMAK / TWA:	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Notes:

Note D	Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention "non stabilisé(e)".

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	**Méthode de classification**
Liquides inflammables, Catégorie 2	D'après les données d'essais

Irritation cutanée, Catégorie 2	Méthode de calcul
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	Méthode de calcul
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible-Exposition Unique, Catégorie 3 Inhalation	Méthode de calcul

Texte des mentions dans les sections 2 et 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient (phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle**,** thioperoxydicarbonate de bis(isopropyle)**,** Bis(mercaptoacetate) de 2,2-bis[[(mercaptoacetyl)oxy]methyl]-1,3-propanediyle). Peut produire une réaction allergique.
	Utilisation restreinte aux professionnels.

Informations de formation: Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.

Autres informations: Le produit est normalement livré stabilisé. Il peut néanmoins polymériser par développement de chaleur, après un dépassement trop important de la durée et/ou de la température de stockage.

Avis de non-responsabilité: Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entrainent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.